

RÉPRIMÉ PAR LA POSTE AVEC LA COMPLICITÉ DE L'ÉTAT

GAËL DOIT ÊTRE RÉINTÉGRÉ !

Le 26 mars 2018 Muriel Pénicaud, alors Ministre du Travail, prenait la décision d'autoriser le licenciement de Gaël Quirante, militant de Sud Poste 92. L'Etat s'est ainsi fait le complice actif de la politique répressive de la direction de La Poste vis-à-vis des syndicalistes combatif-ve-s. Cette décision de la Ministre a été prise en totale contradiction avec l'enquête des services du ministère du Travail qui avait conclu, comme auparavant le rapport de l'Inspection du Travail, à une discrimination à l'encontre de notre camarade. Une décision totalement politique donc. Comme lorsqu'il s'agit de la souffrance au travail ou de l'usage abusif de la sous-traitance, l'Etat et le siège de La Poste marchent main dans la main.

Le 5 novembre se tiendra une audience au Tribunal Administratif de Cergy, dont l'enjeu est de taille. Dans le cas où la décision de Pénicaud serait cassée par le TA, il s'agirait d'un véritable camouflet pour La Poste, et un coin enfoncé dans sa politique répressive. Ce serait en même temps un encouragement pour tou-te-s celles et ceux qui luttent non seulement à La Poste, mais dans toutes les boîtes et dans tous les secteurs. En effet la répression anti-syndicale frappe partout, notamment à la SNCF et à la RATP ces derniers temps, suite à la mobilisation contre la casse de nos retraites.

La mobilisation anti-répression est aujourd'hui un élément essentiel de lutte en général. Face à des patrons et à un gouvernement fermement décidés à imposer des reculs historiques tant au niveau social que démocratique, la solidarité au sein de notre camp social doit être sans faille. Il s'agit ni plus ni moins que de garantir les conditions mêmes de nos luttes. C'est pourquoi le combat pour obtenir la réintégration de Gaël fait partie intégrante de la nécessaire auto-défense du mouvement social, à l'instar de la mobilisation en défense des quatre enseignant-e-s de Melle, qui risquent la radiation pour leur participation au mouvement de contestation contre la loi Blanquer.



LE 5 NOVEMBRE À 9 HEURES
➡ TOUTES ET TOUS DEVANT LA GARE RER
DE CERGY-PRÉFECTURE, POUR
MANIFESTER JUSQU'AU TRIBUNAL



Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires